

COUPE TECHNIQUE



Heures de formation:

Les étudiants doivent accumuler au moins 1 000 heures de formation avant d'obtenir leur accréditation. La formation doit être dispensée sur une période minimale de 25 semaines dans une école enregistrée, sous la supervision d'un instructeur agréé en coiffure.

Les étudiants doivent accomplir 160 heures de formation avant de commencer leur stage et un total de 160 heures de formation avant de dispenser au public quelque type de service que ce soit. Le stage doit être effectué dans un salon enregistré avec l'ACNB, sous la supervision d'un coiffeur accrédité.

L'inscription en tant qu'étudiant est en vigueur pour un an; par contre une extension d'une deuxième année pourra être donnée, au besoin. Si la formation n'a pas été complétée dans les deux ans prescrits, l'étudiant devra faire une demande auprès du comité des examens et de l'accréditation afin de terminer la formation.

Droits et cotisations:

Enregistrement: 30\$

Inscription en tant qu'étudiant: 45\$

Tête de marotte pour l'examen : 50\$

Frais d'examen: 100\$

Permis: 55\$

TOTAL: 280\$